

DF1 MJPM 1.1 DROIT ET PROCEDURES 48H.

Introduction au droit et aux spécificités juridiques applicables aux majeurs protégés

COMPETENCES ATTENDUES	PROGRAMME DE FORMATION
<ul style="list-style-type: none"> -Motifs et objectifs du mandat judiciaire -Cadre juridique et institutionnel de la protection des majeurs et différents régimes de protection -Connaître et comprendre les termes et dispositifs juridiques d'une ordonnance et/ou d'un jugement -Cadre et limites de l'intervention en fonction du mandat judiciaire -Maîtriser les bases légales et réglementaires de la protection et des droits des personnes -Evolutions apportées par la loi du 5 Mars 2007, en comprendre la philosophie surtout pour la protection de la personne -L'organisation judiciaire, les services, les démarches à mobiliser et les procédures administratives Et judiciaires -Notions générales des différentes législations : droit de la famille, du travail... 	<ul style="list-style-type: none"> -Fondamentaux de la protection juridique des majeurs : Sources du droit et organisation juridique des majeurs, contenu et philosophie de la loi du 5.03.2007, cadre juridique et institutionnel de la protection juridique des majeurs, rôle de l'intervenant selon les mandats. -Fondamentaux de la protection de la personne : Protection et droits des personnes (mesures de protection juridique, règles communes et règles spécifiques, capacité juridique des personnes), législation des libertés individuelles et des régimes de protection (respect du corps humain, de la vie privée, droit au logement, au travail, à l'image), obligation en matière d'information de la personne et recherche d'adhésion au projet (droits des usagers et du malade, loi du 4 mars 2002, autorisations préalables du juge, l'HDT), droit de la famille, régimes matrimoniaux, filiation, autorité parentale, obligation alimentaire), droit du travail, notions de procédures pénales applicables aux majeurs (délits, crimes, gardes à vue : qui fait quoi, où)

DF1 MJPM 1.2 CHAMP MEDICO SOCIAL 36H.
 Introduction à la réglementation relative au champ médico-social

COMPETENCES ATTENDUES	PROGRAMME DE FORMATION
<ul style="list-style-type: none"> -Connaître les bases légales et réglementaires de l'action et de la protection sociales -Connaître les dispositifs et les acteurs de l'action et de la protection sociales -Connaître et comprendre les principes en vigueur dans le domaine médico-social -Savoir déterminer les droits auxquels peuvent prétendre les personnes protégées et identifier les services compétents, savoir vérifier la couverture de la personne en matière de protection sociale - Connaître les services et les démarches à mobiliser (savoir à qui s'adresser), les voies de recours. 	<ul style="list-style-type: none"> -Notions en matière d'action sociale : les droits sociaux, les institutions publiques, l'organisation, les dispositifs et les prestations de l'action sociale et médico-sociale, les acteurs sociaux et médico-sociaux -Les différentes institutions, structures et dispositifs pouvant contribuer au maintien à domicile ou à l'hébergement en établissement -Réglementation, mécanismes et dispositifs en matière de protection de la personne (notamment dispositions du code de la santé publique et du code de l'action sociale et des familles), les instances de concertation et de décision -Notions sur les différentes chartes en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées, des personnes protégées

DF2 MJPM 2.1 GESTION ADMINISTRATIVE ET BUDGETAIRE 48H.

Mettre en œuvre une gestion administrative et budgétaire efficace et adaptée aux intérêts et aux besoins de la personne, dans le respect de ses droits

COMPETENCES ATTENDUES	PROGRAMME DE FORMATION
<ul style="list-style-type: none"> -Savoir évaluer, analyser et actualiser la situation budgétaire de la personne protégée -Savoir prendre les mesures conservatoires et urgentes nécessaires -Connaître les procédures administratives et civiles d'exécution -Savoir rédiger et argumenter les courriers administratifs -Savoir identifier et solliciter le bon service ou le bon interlocuteur -Savoir discerner les enjeux des actions engagées et mesurer leurs conséquences 	<ul style="list-style-type: none"> -notions juridiques et procédures : distinction entre les actes conservatoires, d'administration et de disposition -les modalités de mise en œuvre des mesures conservatoires -les procédures administratives Et civiles d'exécution, la notion de titre exécutoire, les délais de paiement, la suspension des créances, la procédure de surendettement -Les dispositifs d'accès au droit et à la réparation du préjudice : l'aide juridictionnelle et la CIVI -la législation relative au logement et aux conditions d'habitat, les dispositifs d'aide (PDALPD, FSL..) -L'application du régime de protection à ces différents dispositifs (rôle et place du mandataire) -Le statut du protégé et les dispositifs existants en matière de droit (mise en lien, applications de l'incapacité) -Principes et modalités d'élaboration et de tenue de budgets prévisionnel et courant, les délais, les procédures, les recours

-Connaître la législation spécifique aux conditions de vie et à la préservation du logement

-Connaître les services et les démarches à mobiliser (savoir à qui s'adresser) ainsi que les voies de recours

-Les différentes sources de revenus (d'activité, salariés, pensions, prestations sociales, mobiliers, immobiliers), les différents types de comptes et de produits bancaires

-Analyse technique financière et budgétaire, techniques de bilans budgétaire et financier, outils disponibles ou à adapter (notamment guide du ministère de la justice)

-Le nouvel article 472 relatif à l'épargne (non nécessité, notion d'excédent de gestion)

-Les procédures en matière d'ouverture ou de maintien des droits sociaux et de protection sociale

-les mesures et les droits au regard de la protection sociale et des assurances de biens et des personnes

-Posture professionnelle : approche du rapport et de la relation à l'argent, définition des priorités, représentation, fonction symbolique, veille quant aux réajustements nécessaires

-Exercices pratiques et études de cas : négociation et explication du budget avec la personne protégée, réalisation d'inventaire mobilier et immobilier, identification des services ou professionnels compétents, élaboration et tenue d'un budget, analyse des obligations et des échéances financières et fiscales, adaptation du budget en fonction de l'évolution de la situation, procédures pour la liquidation d'allocations, pensions...

DF2 MJPM 2.2 GESTION FISCALE ET PATRIMONIALE 30H.

Mettre en œuvre une gestion fiscale et patrimoniale efficace et adaptée aux intérêts et aux besoins de la personne, dans le respect de ses droits

COMPETENCES ATTENDUES	PROGRAMME DE FORMATION
<ul style="list-style-type: none"> -Savoir évaluer la situation patrimoniale et assurer la protection des intérêts patrimoniaux -Posséder des notions en matière de législation fiscale, patrimoniale, successorale -Savoir procéder à un inventaire du patrimoine et apprécier la nécessité de faire appel à un expert -Connaître les procédures et les voies d'exécution -Comprendre les différents produits d'épargne et de placement et effectuer un choix conforme aux intérêts de la personne -Connaître les services et les démarches à mobiliser (savoir à qui s'adresser) -Savoir adapter la gestion du patrimoine aux besoins et dans l'intérêt de la personne protégée. 	<ul style="list-style-type: none"> -Notions en matière patrimoniale et de produits financiers : notions de législation bancaire, fiscale, patrimoniale, successorale. Notion de droit notarié. Décryptage d'un acte juridique Délais et procédures, recours Réalisation d'un inventaire patrimonial -Les professionnels et les services compétents (notaires, huissiers, commissaires priseurs, conseillers patrimoniaux, domaines, hypothèques, fichier central, experts financier, patrimonial ou fiscal... -Les articles de la loi (notamment l'article 30 relatif au droit de l'assurance vie)

DF3 MJPM 3.1 CONNAISSANCE DES PUBLICS ET DES PATHOLOGIES LIEES A LA DEPENDANCE 24H.

Connaître et comprendre les capacités et les limites d'autonomie de la personne protégée

COMPETENCES ATTENDUES	PROGRAMME DE FORMATION
<ul style="list-style-type: none"> -Comprendre les termes d'un certificat médical portant sur l'altération des facultés et repérer les éléments à l'origine de l'incapacité -Connaître et comprendre les caractéristiques spécifiques des personnes placées sous protection juridique (caractéristiques et effets de la dépendance) -Savoir identifier une situation à risque -Connaître les services et les démarches à mobiliser (savoir à qui s'adresser) -Savoir faire face aux situations difficiles : conflits, agressivité, plaintes. 	<ul style="list-style-type: none"> -Notions médicales relatives à l'altération des facultés. Lexique des termes cliniques utilisés Notion sur les pathologies et les différents types de handicaps (mentaux, moteurs, sensoriels) et leurs incidences comportementales et relationnelles Problématiques spécifiques liées au vieillissement -Méthodologie d'évaluation de l'autonomie : en matière de comportement, de compréhension, de réalisation.

DF3 MJPM 3.2 RELATION, INTERVENTION ET AIDE A LA PERSONNE 48H.

Inscrire l'intervention du mandataire dans une approche globale de la personne et de son environnement
(familial, social et culturel)

COMPETENCES ATTENDUES	PROGRAMME DE FORMATION
<ul style="list-style-type: none"> -Savoir situer la personne protégée dans son cadre et contexte de vie -Savoir instaurer une relation d'aide et de confiance avec la personne protégée et éventuellement avec sa famille -Connaître les services et les démarches à mobiliser (savoir à qui s'adresser) -Savoir repérer les limites de son intervention 	<ul style="list-style-type: none"> -Notion de protection de la personne et de ses limites -Les limites de l'intervention du mandataire, distinction entre représentation et assistance -Les articles 458 et 459 du code civil relatifs aux actes à caractère strictement personnels (liste non limitative) -L'approche globale de la personne et de sa situation -Notions de droit appliqué à la famille, à la filiation, à l'autorité parentale, au mariage, PACS, succession, donation... -La protection du logement, l'article 426 du code civil, adéquation des conditions d'habitat, de l'état de la personne et de sa volonté, notions relatives à la lutte contre l'habitat indigne ou insalubre -Notion de danger, appréciation des degrés d'urgence et de gravité du danger. -Les volontés funéraires, les contrats d'obsèques.

-Les principes et techniques d'entretien et de communication, science de l'information et de la communication verbale et non verbale, notion de pédagogie de la communication à destination de la personne et à destination d'autres intervenants ou partenaires (adaptation du discours, explication, personnalisation)

-notions de psychologie, d'approche systémique, d'analyse transactionnelle, d'approche globale de la personne et de sa situation, de gestion du stress et des conflits.

-Les principes généraux traduits dans l'exercice professionnel : vigilance permanente à inscrire chaque activité dans l'évaluation complète de la situation et à établir le projet d'intervention dans le cadre du mandat judiciaire, en tenant compte des habitudes de vie, du projet et des choix de la personne

-Exercices pratiques sur les notions d'assistance, d'accompagnement, de protection. Clarification du rôle du mandataire dans la réalisation de ces actes (information, accompagnement, conseil, orientation)

-Rappel de la recherche de participation de la personne à la décision et à la réalisation des actes la concernant.

DF4 MJPM 4.1 LES CONTOURS DE L'INTERVENTION ET SES LIMITES 18H.
 Exercices pratiques, analyse des pratiques et réflexion sur les différentes notions

COMPETENCES ATTENDUES	PROGRAMME DE FORMATION
<ul style="list-style-type: none"> -Maîtriser les contours et les limites de l'intervention tutélaire et connaître les différents domaines de son intervention -Connaître les services et les démarches à mobiliser (savoir à qui s'adresser) -Savoir situer son intervention au regard de celles des autres intervenants -Savoir déterminer les modalités de sa communication professionnelle en fonction de l'interlocuteur et de l'objet concerné. 	<ul style="list-style-type: none"> -L'approche globale de la personne intégrant les dimensions juridiques et psychologiques -Les différents domaines d'intervention du mandataire, les situations justifiant le recours à des services ou interlocuteurs spécialisés, notion de danger, appréciation des degrés d'urgence et de gravité du danger, les différents réseaux et secteurs d'intervention dans les champs éducatifs, sociaux, médico-sociaux, sanitaires -notion de philosophie (sur les jeux de pouvoir, agir à la place de l'autre, être garant), notion de protection de la personne et de risque de substitution, clarification du positionnement entre représentation et assistance, valeurs et principes de l'accompagnement, réflexion collective, étude et analyse de cas pratiques, jeux de rôle, la fonction de représentation de la personne.

	<ul style="list-style-type: none">-Analyse de l'environnement et de l'attente des autres intervenants au regard de leur représentation du mandataire, le positionnement professionnel dans l'intérêt de la personne et dans le respect de ses droits et libertés-notions relatives au partenariat : complémentarité, personnes ressource, travail en équipe, pluridisciplinarité, réflexion collective, environnement professionnel-Les missions et le fonctionnement de l'organisation employeur, sensibilisation à la fonction d'accompagnement professionnel-notions relatives au secret professionnel, principes de partage d'informations personnelles et de confidentialité-L'importance des écrits professionnels, les règles et les principes de la rédaction des écrits professionnels, le principe d'avoir à rendre compte et à justifier de ses actions, les notions relatives au jugement de valeur et à l'analyse objective.
--	---

DF4 MJPM 4.2 LES RELATIONS AVEC LE JUGE ET AVEC L'AUTORITE JUDICIAIRE 12H.

|

COMPETENCES ATTENDUES	PROGRAMME DE FORMATION
<ul style="list-style-type: none"> -Savoir déterminer sa mission en fonction du mandat confié par le juge -Maîtriser les principes des écrits professionnels et savoir les mettre en pratique -Connaître et comprendre les différentes relations avec l'autorité judiciaire (rapports, requêtes, audiences, auditions...) -Savoir justifier les dispositions qui ont été prises dans l'exercice du mandat 	<ul style="list-style-type: none"> -La pratique de l'écrit à destination du juge : rédaction de bilans, analyse des contenus, du choix des informations, de la qualité rédactionnelle -Le discernement, dans le « rapport social sue la situation de la personne », des éléments qui la caractérisent et appellent une vigilance, sans pour autant qu'il y ait intervention du mandataire -La participation aux auditions et audiences

DF4 MJPM 4.3 DEONTOLOGIE ET ANALYSE DES PRATIQUES 36H.

COMPETENCES ATTENDUES	PROGRAMME DE FORMATION
<p>-Savoir recueillir et analyser les informations utiles et pertinentes pour l'exercice du mandat</p> <p>-Savoir réaliser une évaluation complète de la situation de la personne protégée</p> <p>-Savoir élaborer et mettre en œuvre un projet d'intervention tutélaire</p> <p>-Savoir utiliser les méthodologies d'intervention tutélaires pour conduire l'action et en assurer le suivi</p> <p>-Connaître les obligations en matière de respect des droits fondamentaux et de garantie des libertés individuelles de la personne protégée</p> <p>-Connaître les principes de l'éthique professionnelle du mandataire.</p>	<p>-Règles et principes du recueil de données et de collecte d'information et d'évaluation</p> <p>-Connaissance des supports documentaires, sites, références</p> <p>-Connaissance des différentes technologies bureautiques et de communication</p> <p>-Règles de conservation des documents, méthodologie de classement et d'archivage</p> <p>-Mise à jour permanente de la situation du majeur au regard de ses droits, prise en compte des diverses évolutions des textes, des organisations, des partenaires... dans son travail, principes de classement</p> <p>-Sensibilisation à la démarche qualité (évaluation interne et externe), analyse de sa pratique professionnelle, identification de ses besoins d'information et de formation, curiosité professionnelle, actualisation des connaissances</p> <p>-Les principes de la formation professionnelle continue</p> <p>-Respect de la personne protégée, respect de sa parole et recueil de l'expression de sa volonté</p> <p>-Respect de la personnalité, prise en compte des capacités et</p>

des aspirations de la personne protégée

- Les devoirs, obligations et limites de l'intervention du mandataire (non-projection de ses valeurs, priorités ou choix personnels, application des principes de liberté et de respect de la personne, distinction entre les principes de vigilance et d'interventionnisme, ses représentations personnelles confrontées avec le désir et l'intérêt réel de la personne protégée : étude de cas pratiques, travaux de groupe...
- Ses propres limites et nécessité de rechercher un appui auprès d'autres professionnels ou experts

-Règles et principes d'évaluation globale et d'identification des informations utiles et pertinentes à rechercher

-Règles et principes du projet d'intervention dans le cadre du mandat judiciaire, évaluation de la situation et élaboration du plan d'action adapté

-Règles et principes relatifs à l'affectation et à la gestion des ressources et des biens dans l'intérêt de la personne

-Règles et principes des modes d'intervention et de participation à la coordination avec les institutions et les professionnels (partage et échange des pratiques, des outils, procédures, ne pas travailler seul, être force de proposition)

-Connaissance des échéances, gestion des priorités, outils adaptés permettant la réalisation d'échéanciers, de relances, de suivi, procédures de suivis et d'alertes

-Principes d'organisation du travail et de gestion du temps